

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°31 du 19 juillet 2013

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°7

ERRATUM

à l'instruction n° 502007/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 2 mai 2013 relative au diplôme technique du service d'infrastructure de la défense.

Du 17 juillet 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE : *service de la stratégie ; sous-direction « pilotage des ressources humaines et financières » ; bureau « gestion des ressources humaines », section « personnel militaire ».*

ERRATUM à l'instruction n° 502007/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 2 mai 2013 relative au diplôme technique du service d'infrastructure de la défense.

Du 17 juillet 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 6 9 0 Z

Texte modifié :

Instruction n° 502007/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 2 mai 2013 (BOC N° 30 du 12 juillet 2013, texte 2 ; BOEM 508.3.3).

Référence de publication : BOC N°31 du 19 juillet 2013, texte 7.

L'instruction n° 502007/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF/BGRH/SPM du 2 mai 2013 est modifiée comme suit :

Au point 2. « ATTRIBUTION DU DIPLÔME TECHNIQUE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE. ».

Au neuvième et dixième alinéa.

Supprimer : « , et être agés de quarante ans au moins ».